

FI/7 – Relèvement des bornes d'âge de la retraite

Le décret n°2011-2103 du 30 décembre portant relèvement d'âge de la retraite des fonctionnaires, des militaires et des ouvriers de l'Etat précise les nouvelles modalités dans lesquelles sont progressivement augmentées les bornes d'âge des agents nés à compter du 1^{er} janvier 1952.

Comme le dispose l'article 88 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012, l'augmentation de l'âge pour pouvoir partir à la retraite par pallier de 4 mois (en fonction de l'année de naissance) prévue par la loi n°2010-1330 du 9 novembre passe à 5 mois par génération.

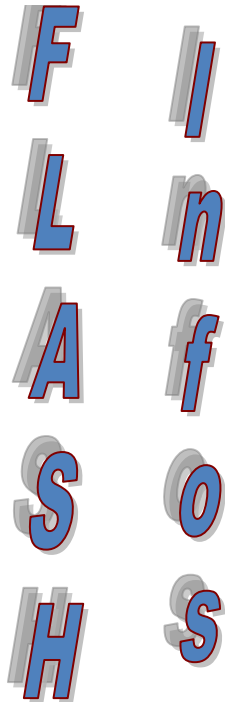
La limite d'âge en est donc d'autant plus reculée.

BASES de CALCUL POUR LA CATÉGORIE SÉDENTAIRE *

Agents nés en 1952			Agents nés en 1953		
mois de naissance	DOD (mois de naissance + 9 m)	DA et nbr de T et bonif. nécessaires pour obtenir taux plein (75%)	mois de naissance	DOD (mois de naissance + 1a 2m)	DA et nbr de T et bonif. nécessaires pour obtenir taux plein (75%)
janvier	octobre 2012	164	janvier	mars 2014	165 ⁽¹⁾
février	novembre 2012		février	avril 2014	
mars	décembre 2012		mars	mai 2014	
avril	janvier 2013		avril	juin 2014	
mai	février 2013		mai	juillet 2014	
juin	mars 2013		juin	août 2014	
juillet	avril 2013		juillet	septembre 2014	
août	mai 2013		août	octobre 2014	
septembre	juin 2013		septembre	novembre 2014	
octobre	juillet 2013		octobre	décembre 2014	
novembre	août 2013		novembre	janvier 2015	
décembre	septembre 2013		décembre	février 2015	
Agents nés en 1954			Agents nés en 1955		
mois de naissance	DOD (mois de naissance + 1a 7m)	DA et nbr de T et bonif. nécessaires pour obtenir taux plein (75%)	mois de naissance	DOD (mois de naissance + 2a)	DA et nbr de T et bonif. nécessaires pour obtenir taux plein (75%)
janvier	août 2015	165 ⁽¹⁾	janvier	janvier 2017	166 ⁽²⁾
février	septembre 2015		février	février 2017	
mars	octobre 2015		mars	mars 2017	
avril	novembre 2015		avril	avril 2017	
mai	décembre 2015		mai	mai 2017	
juin	janvier 2016		juin	juin 2017	
juillet	février 2016		juillet	juillet 2017	
août	mars 2016		août	août 2017	
septembre	avril 2016		septembre	septembre 2017	
octobre	mai 2016		octobre	octobre 2017	
novembre	juin 2016		novembre	novembre 2017	
décembre	juillet 2016		décembre	décembre 2017	

(1) art.9 du décret n°2010-1734 du 30 décembre 2010

(2) Décret n°2011-916 du 1er août 2011



Agents nés en 1957		
mois de naissance	DOD (mois de naissance + 9 m)	DA et nbr de T et bonif. nécessaires pour obtenir taux plein (75%)
janvier	octobre 2012	166 ⁽²⁾
février	novembre 2012	
mars	décembre 2012	
avril	janvier 2013	
mai	février 2013	
juin	mars 2013	
juillet	avril 2013	
août	mai 2013	
septembre	juin 2013	
octobre	juillet 2013	
novembre	août 2013	
décembre	septembre 2013	

Agents nés en 1958		
mois de naissance	DOD (mois de naissance + 1a 2m)	DA et nbr de T et bonif. nécessaires pour obtenir taux plein (75%)
janvier	mars 2014	166 ⁽²⁾
février	avril 2014	
mars	mai 2014	
avril	juin 2014	
mai	juillet 2014	
juin	août 2014	
juillet	septembre 2014	
août	octobre 2014	
septembre	novembre 2014	
octobre	décembre 2014	
novembre	janvier 2015	
décembre	février 2015	

Agents nés en 1959		
mois de naissance	DOD (mois de naissance + 1a 7m)	DA et nbr de T et bonif. nécessaires pour obtenir taux plein (75%)
janvier	août 2015	166 ⁽²⁾
février	septembre 2015	
mars	octobre 2015	
avril	novembre 2015	
mai	décembre 2015	
juin	janvier 2016	
juillet	février 2016	
août	mars 2016	
septembre	avril 2016	
octobre	mai 2016	
novembre	juin 2016	
décembre	juillet 2016	

Agents nés en 1960		
mois de naissance	DOD (mois de naissance + 2a)	DA et nbr de T et bonif. nécessaires pour obtenir taux plein (75%)
janvier	janvier 2017	166 ⁽²⁾
février	février 2017	
mars	mars 2017	
avril	avril 2017	
mai	mai 2017	
juin	juin 2017	
juillet	juillet 2017	
août	août 2017	
septembre	septembre 2017	
octobre	octobre 2017	
novembre	novembre 2017	
décembre	décembre 2017	

(2) Décret n°2011-916 du 1er août 2011